

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUMBRES
EN DATE DU MARDI 08 MARS 2016**

• **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Madame Marie-Laurence BERQUEZ est élue secrétaire pour l'ensemble de la séance du Conseil Municipal du Mardi 08 Mars 2016.

• **LE COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

• **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

Madame Joëlle DELRUE, Maire, a présenté au Conseil Municipal le Débat d'Orientation Budgétaire suivant :

« Le Débat d'Orientation Budgétaire a pour objet de définir les grandes orientations du Budget Primitif qui sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal courant Avril.

Comme le prévoit la loi, le Débat d'Orientation doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent.

Le contexte :

La croissance mondiale

La croissance des économies avancées est restée solide au 2^{ème} trimestre 2015, avec une accélération de l'activité dans les pays anglo-saxons et, dans la zone euro, le scénario d'une reprise qui se diffuse s'est confirmé. Dans la zone euro, la croissance a été de 1,5 % en 2015. En 2016, elle pourrait atteindre 1,7 % selon les prévisions les plus optimistes.

Pour les exportations, on bénéficiera d'un euro nettement plus faible que l'an dernier et la consommation des ménages gagnerait en dynamisme grâce à la nouvelle baisse des prix du pétrole et à l'amélioration du marché du travail.

La croissance Française

En France, l'activité a marqué le pas au 2^{ème} trimestre après avoir connu un 1^{er} trimestre encourageant (+ 0,7 %). La France termine l'année avec une croissance de 1,1 %, très légèrement supérieure aux prévisions du gouvernement, et retrouvant son meilleur niveau depuis 2011.

Malgré tout, les effets de la crise économique continuent de se faire ressentir.

Les déficits publics

En 2015, le déficit public est resté sensiblement inchangé (à 3,8 % du Produit Intérieur Brut) tandis qu'un effort important est prévu en 2016 (3,3 % du PIB). L'objectif affiché est de le ramener sous le seuil de 3% en 2017.

Ainsi, le déficit s'établirait à - 72 milliards d'euros en 2016 contre - 73 milliards d'euros en 2015.

La croissance pourrait s'élever à 1,5 % du PIB en 2016 contre 1 % d'inflation.

La dette publique

La dette publique est composée principalement de la dette de l'Etat, mais aussi des dettes des autres administrations centrales, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale. Elle s'élève à 96,5 % du PIB.

Le projet de Loi des Finances 2016 prévoit une stabilisation maîtrisée en 2016 avant de refluer en 2017.

Le chômage

Le chômage en France reste à un niveau élevé : 10 % en 2015.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en Novembre 2015 s'élève à 5 442 500.

Pour la région Nord-Pas-de-Calais, le nombre d'inscrits est de 398 293, soit plus de 4 % en un an.

Cependant, pour la CCPL, les derniers chiffres de Pôle Emploi font état d'une diminution de 5 % du nombre d'inscrits : 1 013 personnes.

Les principales mesures concernant les collectivités locales :

Les concours de l'Etat sont constitués de trois sous-ensembles :

- le concours financier de l'Etat : l'ensemble des dotations représente 50,9 milliards d'euros (DGD, DETR, DGE),
- les transferts financiers hors fiscalité représentent 65 milliards d'euros,
- le total des transferts financiers de l'Etat aux collectivités représente 99,7 milliards d'euros.

La note de conjoncture pour l'année 2015 de la Banque Postale rappelle à juste titre l'ampleur des transferts de compétences absorbés par les collectivités locales depuis 15 ans, soit l'équivalent de 28 milliards d'euros dans les comptes 2015.

Le projet de loi des Finances 2016 confirme la poursuite de la baisse des dotations aux collectivités locales.

Pour information, par rapport à 2015, une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 3,67 milliards d'euros est prévue. La réforme programmée de la DGF est reportée à 2017.

La situation financière des communes prises dans leur ensemble s'est dégradée en 2014, poursuivant la tendance des deux années précédentes aggravée par la baisse de la DGF.

Ces impacts devraient être atténués par des actions spécifiques visant à favoriser l'investissement : allègements fiscaux en zone de revitalisation rurale ou quartiers prioritaires de la ville et de relèvement des seuils d'assujettissement à certaines taxes : versement transport, cotisation foncière des entreprises ou cotisation sur la valeur ajoutée (CFE et CVAE) visant principalement les petites et moyennes entreprises.

Un fond d'un milliard d'euros pour l'investissement des collectivités est créé. La moitié est destinée à des projets définis entre l'Etat et les communes et EPCI en matière de transition énergétique et de mise aux normes des équipements publics et la construction d'équipements nécessaires à l'accueil de nouvelles populations.

VILLE DE LUMBRES :

La situation de notre commune est saine. Les hypothèses retenues pour le budget 2016 sont les suivantes :

Les lignes directrices du projet de budget 2016 :

Les orientations essentielles qui seront mises en avant pour la préparation du budget 2016 seront dans la continuité de celles retenues pour les budgets passés, que ce soit en matière de fiscalité, de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et de programmation des investissements.

- Orientation dans le domaine des ressources fiscales :

En matière fiscale, augmenter les taux des impôts directs est devenu sinon impossible, du moins de portée financière très limitée. Nous entendons préserver le niveau de nos recettes. C'est la raison pour laquelle les taux d'imposition resteront stables :

Taxe d'Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
21,11	21,18	54,69

Le produit des impôts des trois taxes représente :

En 2014	2 754 791 €
En 2015	2 821 120 €
	Soit plus 66 329 €

Comme en 2015, seule l'hypothèse d'une légère augmentation des bases fixées par décision du gouvernement est à envisager.

Dans les années à venir, les différents programmes fonciers de Villogia, de la SA 62/59 et de Territoires 62 nous permettront d'accroître nos recettes fiscales. Les premières constructions devraient être en chantier fin 2016. Cette dynamique urbaine s'accompagnera d'une dynamique fiscale.

- Orientation dans le domaine de la maîtrise des dépenses de fonctionnement :

La contribution de Lumbres au redressement des finances publiques, ponction sur la dotation globale de fonctionnement, s'élève à 47 730 € en 2015, la même somme est à prévoir en 2016.

L'absence de marges de manœuvres fiscales, compte tenu du niveau déjà très élevé des taux d'imposition, l'accélération de la baisse des dotations de l'Etat nous amènent à poursuivre et à amplifier les décisions visant à la maîtrise absolue de nos dépenses de fonctionnement.

Cette démarche n'est certes pas inédite mais elle prend une dimension nouvelle avec pour objectif de rechercher dans le budget d'autres pistes d'économie prioritairement ciblées sur les charges à caractère général.

La gestion quotidienne sera encore optimisée dans chacun des services municipaux.

Les dépenses d'énergie sont très importantes. Des mesures sont prises depuis de nombreuses années pour améliorer le rendement énergétique de nos bâtiments et de l'éclairage public :

- Isolation,
- Rénovation de toiture,
- Remplacement des menuiseries vétustes,
- Chaudière à condensation,
- Maîtrise et contrôle du chauffage des bâtiments mis à disposition,
- Rénovation de l'éclairage public : nouvelles armoires, variateur de tension, remplacement des ampoules énergivores...

Evolution de nos recettes et dépenses réelles de fonctionnement en Euros (chiffres provisoires arrêtés au 15 janvier 2016) :

Recettes réelles en 2014	3 738 764 €
Recettes réelles en 2015	4 084 500 €
Soit une augmentation de	345 736 €

Dépenses en 2014	2 931 037 €
Dépenses en 2015	2 841 667 €
Soit une économie de	89 370 €

L'analyse de la section de fonctionnement fait apparaître une économie de 89 370 €.

- **Capacité d'Autofinancement et Epargne nette :**

La capacité d'autofinancement de la ville (ou CAF) représente la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement.

L'épargne nette est égale à cette CAF moins le remboursement de la dette. Chaque année, en moyenne, nous dégageons 600 000 € d'autofinancement.

Le montant de la dette au 1^{er} Janvier 2016 est de 2 739 072,71 €. Ce qui représente 750,46 € par habitant, dans la moyenne basse des communes d'égale importance. Au niveau départemental, le ratio est de 826 € par habitant.

La tarification des services à la population ne représente qu'une modeste part du budget, même si elle n'est pas négligeable. Il s'agit principalement de la restauration scolaire, la location des salles, etc. Ces tarifs évoluent chaque année en fonction d'indices d'inflation liés à l'activité (alimentation pour la restauration). Les marges de manœuvre sont étroites. Outre les difficultés engendrées par le pouvoir d'achat, une augmentation brutale des tarifs auraient un effet contre productif en éloignant certains usagers de l'accès au service.

Entre 2014 et 2015, le produit des services passe de 121 663 € à 114 619 € soit une diminution de 7 045 €, due principalement à la baisse des inscriptions à la cantine.

La politique tarifaire a fait l'objet d'une délibération qui retient le principe de la tarification au quotient familial pour le centre de loisirs. Ceci permet un meilleur accès de tous selon ses moyens au service public communal.

Les charges de personnel demeureront contraintes avec un effectif stabilisé et un examen au cas par cas des conditions de remplacement des agents absents, partant à la retraite ou en mutation.

La hausse provient aussi principalement de la revalorisation réglementaire des agents de catégorie C et de la hausse des cotisations sociales.

Notre soutien aux associations est confirmé dans un contexte contraint qui ne nous permet toutefois pas de mobiliser des moyens supplémentaires. Une attention soutenue sera portée aux conditions de mise à disposition des locaux par une convention d'utilisation.

- **Orientation en matière d'endettement :**

Nous n'avons pas eu recours à l'emprunt l'année dernière. En 2016, nous aurons sûrement besoin de mobiliser un emprunt supplémentaire pour faire face aux investissements nécessaires et indispensables.

- **Orientation en matière d'investissement :**

D'une part, la poursuite d'une politique d'investissement active car notre ville en a besoin. D'autre part, la priorisation au budget des investissements jugés politiquement primordiaux.

La liste précise est en cours d'arbitrage et sera déclinée en fonction des orientations suivantes :

Principales opérations :

- Aménagement du nouveau cimetière pour 800 000 €,
- Maintien en état de notre patrimoine (voirie, éclairage public, poursuite de la rénovation et de l'entretien des bâtiments scolaires) :
 - Ecole Roger Salengro : aménagement du bureau du directeur, double portes et fenêtres pour 15 000 €,
 - Stade Jean Lebas : clôture et pare ballons pour 26 000 €,
 - Eclairage du stade : 44 000 € pour la réparation, 78 000 € HT pour une rénovation totale,
 - Chaudière de la salle Jean Lebas : 13 000 €,
 - Double portes à la salle Ulysse Dupont : 4 000 €,
 - Revêtement de la salle d'évolution : 4 500 €,
 - Chêneau de la salle d'évolution : 6 000 €,
 - Chauffage de la salle d'évolution : 2 448 €,
 - Barrière deux vantaux : 4 000 €, ou coulissante : 10 000 €,
 - Variateur éclairage public : 15 000 €,
 - Gouttières à l'école Marie Curie.

En matière de sécurité, la commune sera progressivement équipée d'une vidéo protection afin de sécuriser les sites sensibles comme les services techniques (équipés en 2015) autour de la Maison des Associations, la Mairie, la salle Michel Berger et la salle Léo Lagrange.

- Pour un ensemble de quatre caméras : 1 800 € par site.

En matière d'action sociale, poursuite des actions menées par le CCAS afin de rompre l'isolement des Aînés.

Au stade de l'élaboration du présent document d'orientation budgétaire, les données financières ne peuvent se baser que sur des estimations.

On peut tabler sur une baisse attendue de la dotation de solidarité communautaire qui passe de 180 000 € à 90 000 € répartie sur les trente-six communes.

Conclusion :

Les collectivités territoriales sont à un tournant de leur histoire financière. Notre commune ne fait pas exception. La pression fiscale pour une catégorie de la population augmente et le nombre de personnes en difficulté sur la commune s'accroît. C'est pourquoi nous réaffirmons nos orientations :

- ne pas augmenter les taux d'impôts locaux communaux,
- diminuer les dépenses de fonctionnement autant que possible,
- accroître les recettes pour renforcer notre capacité d'autofinancement afin de faire face aux investissements nécessaires. »

Madame le Maire a remercié l'assistance et a donné la parole aux membres du Conseil Municipal qui ont ensuite largement débattu sur le contenu de ce Débat d'Orientation Budgétaire.

- **ACCORD, A L'UNANIMITE, D'ADMISSION EN NON VALEUR** de recouvrement de diverses créances suite à l'effacement de dette par ordonnance du Tribunal d'un montant de **28,18 €**.

- **DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :**

Une demande d'installation d'un camion friagerie à Lumbres a été sollicitée sur le domaine public communal.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal ont décidé, à l'unanimité, de ne pas accepter cette installation considérant que l'offre en matière de friagerie sur la Commune est suffisante.

- **REMBOURSEMENT DE DEGRADATIONS :**

Des dégradations ont été commises Rue Victor Hugo au Square Aimable Valin dont le montant s'élève à **477 €**.

L'auteur des faits a été identifié et il accepte de s'acquitter du montant des dégâts.

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, cette proposition et autorisent Madame le Maire à émettre le titre de recettes auprès de l'auteur des faits.

• **ATTRIBUTION, A L'UNANIMITE, DES SUBVENTIONS SUIVANTES :**

N'ont pas pris part au vote des subventions suivantes :

- M. TOUPET Yvon : subvention « Donneurs de Sang »,
- M. COLIN Gérard : subvention « FNATH »,
- M. MAGERE Maurice : subvention « Comité des Fêtes de la Ville de Lumbres ».

ASSOCIATIONS :

- Société de Chasse « La Saint Hubert »	:	700 €
- Société des Donneurs de Sang	:	550 €
- Les Mutilés du Travail (F.N.A.T.H.)	:	350 €
- Comité d'Histoire du Haut Pays	:	1.500 €
- Amicale Laïque « Jean Macé »	:	8.000 €
- Comité des Fêtes de la Ville de Lumbres	:	22.500 €
- Club Informatique Lumbrois	:	440 €
- Lumbres – Arts créatifs	:	2.000 €
- Les Scooters des Caps et Marais d'Opale	:	150 €
- C.C.A.S.	:	55.000 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

- A vous de jouer : 150 €

Ces subventions seront versées en Avril 2016.

N'a pas obtenu de subvention l'association suivante :

- L'Amicale de Lumbres et environ.

• **QUESTIONS DIVERSES :**

- **PROJET DE PERIMETRE DE LA CONSTRUCTION D'UN BRICO CASH :**

L'Immobilière Européenne des Mousquetaires projette la construction d'un magasin dans la ZAC des Sars.

Madame le Maire propose que la parcelle cadastrée Section ZC n° 141, propriété de la Commune, d'une superficie de 3 544 m² soit intégrée dans le projet de permis de construire.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition.

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES (2EME ENVELOPPE) :**

Une enveloppe budgétaire au titre du soutien public local en 2016 a été mise en place.

Il est rappelé que la Commune avait déposé un dossier AMI et que celui-ci n'a pas été accepté. En conséquence, en qualité de bourg centre, Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la deuxième enveloppe pour les travaux de traitement et de rénovation de la façade de l'Annexe de la Mairie.

A ce jour, ce bâtiment est utilisé pour la célébration des mariages et des bureaux sont mis à disposition des Adjointes au Maire pour leur permanence ainsi que pour les permanences de Madame la Députée et Monsieur le Sénateur.

Le montant des travaux s'élève à **16 448,26 € H.T.**

Une subvention d'un montant de **13 158 € H.T.** (80 % du montant total des travaux) sera sollicitée auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer au titre de la dotation de soutien à l'investissement des communes – 2^{ème} enveloppe.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition et Madame le Maire est autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES (1ERE ENVELOPPE) :**

Une enveloppe budgétaire au titre du soutien public local en 2016 a été mise en place.

En conséquence, Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la première enveloppe pour la transition énergétique et la mise aux normes des équipements publics du bâtiment R+1 de l'Ecole Primaire Roger Salengro.

Le montant des travaux s'élève à **26 138,77 € H.T.**

Une subvention d'un montant de **20 910 € H.T.** (80 % du montant total des travaux) sera sollicitée auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer au titre de la dotation de soutien à l'investissement des communes – 1^{ère} enveloppe.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition et Madame le Maire est autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette demande.